



Décision de radiodiffusion CRTC 2010-648

Version PDF

Ottawa, le 31 août 2010

Rosland Radio Cooperative
Rosland (Colombie-Britannique)

Renouvellement administratif

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio FM communautaire en développement CHLI-FM du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011 selon les mêmes modalités et **conditions de licence** que celles en vigueur dans la licence actuelle.
2. Le présent renouvellement administratif permettra à Rosland Radio Cooperative de poursuivre l'exploitation de la station en l'attente d'une demande de licence de radiodiffusion visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio communautaire.

Secrétaire général

**La présente décision devra être annexée à la licence.*